

**DELIBERATION N° 90/37 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**portant adoption d'une motion  
relative au non renouvellement des administrateurs  
de l'Office des Transports de la Région de Corse  
nommés par le Gouvernement**

---

**SEANCE DU 4 MAI 1990**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, et le quatre Mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul de ROCCA-SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : MM.**

Pierre-Jean ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean BAGGIONI, Dominique BALDACCI, Léonard BATTISTI, Jean-Baptiste BIAGGI, Dominique BUCCHINI, Antoine CANIONI, Jean CASTA, Denis CELLI, Charles COLONNA, Jean COLONNA, Laurent CROCE, Albert FERRACCI, Jules Laurent FERRANDI, Jean GAFFORY, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, François Marie GERONIMI, Paul GIACOBBI, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Charles LEONELLI, Antoine-Louis LUISI, Dominique MARI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jean MOTRONI, Jules-Paul NATALI, Alain ORSONI, Ange PANTALONI, Paul PATRIARCHE, François-Dominique PELLONI, François PIAZZA ALESSANDRINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Jérôme POLVERINI, Jean-Paul de ROCCA-SERRA, Louis-Ferdinand de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Max SIMEONI, Michel STEFANI, Marc VALERY, Xavier VILLANOVA, Fernand VINCENNELLI.

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Jérôme POLVERINI  
M. Henri ANTONA à M. Paul PATRIARCHE  
M. Antoine BIGGI à M. Paul-Donat POLI  
M. Paul BUNGELMI à M. Albert FERRACCI  
M. Pierre-Philippe CECCALDI à M. Dominique MARI  
M. Joseph-Ferdinand CHIARELLI à M. Jean COLONNA  
M. Jacques FIESCHI à M. Max SIMEONI  
M. Antoine GAMBINI à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT

M. Joseph MARIOTTI à M. Pascal ARRIGHI

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Dominique BIANCHI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Marcel FEYDEL,  
Toussaint LUCIANI, Pascal POZZO DI BORGO.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 82.214 du 2 mars 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : organisation administrative,
- VU** la loi n° 82.659 du 30 juillet 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : compétences,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le décret n° 83.826 du 10 Septembre 1983 relatif à l'Office des Transports de la Région de Corse,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 52,
- VU** la motion déposée par Monsieur François PIAZZA ALESSANDRINI,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** la motion dont la teneur suit :

"L'Assemblée de Corse constate que deux mois après que le mandat des administrateurs de l'Office des Transports de la Région de Corse a pris fin, le décret nommant les nouveaux administrateurs n'a toujours pas été pris.

Cette situation est extrêmement préjudiciable au fonctionnement de l'Office des Transports et aux intérêts de la Corse.

En effet, dans la période difficile que nous traversons, l'Office des Transports n'a plus de Conseil d'Administration et il n'est donc plus en mesure de délibérer.

L'Assemblée de Corse s'élève contre cette situation et DEMANDE au Gouvernement, justement soucieux à son égard du respect des délais et des échéances, de procéder sans délai au renouvellement des administrateurs de l'Office des Transports de la Région de Corse afin que celui-ci puisse accomplir normalement sa mission."

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Région de Corse.

AJACCIO, le 4 MAI 1990

Pour copie certifiée conforme  
à l'original,

Le Secrétaire Général

Le Président de l'Assemblée de Corse

J.D. PIANELLI

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA